



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du 1^{er} décembre 2004

Ordre du jour :

- restitution de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »,

PRESENTS :

Monsieur Jacques PAOLI, SYMALIM
Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de MIONS
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Mathieu KACZMARCZYK, SEGAPAL

Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Didier DAILLY, Fédération des chasseurs du Rhône
Monsieur Jean-Pierre FAURE, Fédération de pêche du Rhône
Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE, Chambre d'Agriculture

Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF du Rhône
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Madame Marie-Pierre BRACHET, DRIRE
Madame Isabelle GUILHAUME, CSP
Monsieur Gérard CHALANDON, DIREN

Monsieur Gérald FAYOLLE, SCE
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Le 1^{er} décembre 2004 s'est tenue, en mairie de CHAPONNAY à 14h30, une réunion de la Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur PAOLI, président de la Commission Thématique, ouvre la séance et accueille les participants.

Le compte-rendu de la réunion précédente (14 octobre 2004) est validé.

Restitution de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »

Les études actuellement en cours de réalisation permettront de compléter les connaissances actuelles et de finaliser le document d'état des lieux-diagnostic, socle indispensable à l'élaboration du SAGE. Parmi ces 4 études :

- État zéro qualitatif et quantitatif de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Modélisation hydrogéologique des aquifères de l'Est Lyonnais,
- Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Connaissance de la nappe de la molasse,

la commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » est plus spécifiquement chargée d'assurer le suivi de l'étude de Recensement des sources de pollution.

Objectif	Affiner la recherche des sources de pollution dans le périmètre du SAGE, en qualifier l'impact et disposer d'éléments qui aideront la CLE à définir des actions de réduction des pressions et impacts sur la nappe.
Maître d'ouvrage	Département du Rhône
Prestataire	SCE
Coût TTC	39 707,20 €
Déroulement	mai à décembre 2004
Suivi	Commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » et groupe de travail technique.
Synthèse cahier des charges	<ul style="list-style-type: none">- Phase 1 : acquisition de données et informations sur les sources de pollution et leurs impacts sur la nappe : 12 thématiques (décharges, carrières, activités de fond de carrières, activités industrielles, infrastructures de transport, bassins d'infiltration, anciens puits, activités agricoles, plans d'épandage, assainissement, urbanisation, nouveaux prélèvements) ;- Phase 2 : diagnostic global et pistes de réflexions pour réduire les impacts.

La 1^{ère} phase de réalisation de cette étude avait fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du 14 octobre dernier. Monsieur G. FAYOLLE, du bureau d'étude SCE, expose ce jour les résultats de la 2^{ème} phase, sur la base d'un diaporama joint en annexe.

Monsieur G. FAYOLLE présente tout d'abord la carte de sensibilité de la nappe de l'Est Lyonnais, puis les cartes obtenues par croisement de cette sensibilité avec les pressions qui s'exercent sur les eaux souterraines. Trois grandes thématiques émergent de cette démarche :

- le risque chronique lié à la pollution aux nitrates,
- le risque chronique lié à la pollution aux micropolluants,
- le risque accidentel.

Monsieur G. FAYOLLE explicite le diagnostic et les propositions d'actions pour chacune de ces thématiques.

L'exposé suscite les remarques suivantes de la part des participants :

1) Carte de sensibilité (page 4 du diaporama)

Monsieur CHAPGIER suggère de décentrer le dégradé de couleur autour des points de captages d'eau potable, l'amont de ceux-ci étant plus sensible que l'aval.

Monsieur G. FAYOLLE précise qu'il n'a pas fait apparaître les captages des activités agroalimentaires, faute d'une identification exhaustive. Il n'écarte pas la possibilité de les intégrer d'ici à la fin de l'étude.

Sur une suggestion de Monsieur DANCETTE, Monsieur FAYOLLE essaiera de construire une carte de sensibilité intégrant les périmètres de protection des captages d'eau potable.

2) Prise en compte des résultats 2004 de l'étude d'État zéro qualitatif et quantitatif (BURGEAP)

Les principaux polluants identifiés dans l'étude BURGEAP sont les nitrates et les micropolluants organiques (solvants chlorés et hydrocarbures).

Monsieur ROYERE signale qu'il a demandé à BURGEAP d'intégrer dans ses conclusions les résultats du suivi réalisé sur l'ensemble des carrières de l'Est Lyonnais depuis plus de 10 ans. BURGEAP avait en effet mentionné une pollution aux hydrocarbures dans le secteur des carrières dont le réseau UNICEM ne fait pas état.

Monsieur CHAPGIER rappelle pour information que les analyses chimiques des hydrocarbures doivent être réalisées au µg/l. Monsieur ROYERE précise que c'est bien le cas pour les analyses du réseau UNICEM.

Monsieur G. FAYOLLE fait remarquer que le réseau sur lequel BURGEAP a effectué ses mesures est à l'échelle du périmètre SAGE : en resserrant son maillage, on observerait sans doute plus de points pollués aux hydrocarbures et aux solvants chlorés.

3) Pollution chronique liée aux composés azotés (pages 6 à 9 du diaporama)

Carte :

Monsieur CHAPGIER s'étonne de la quantité de zones blanches dans la partie nord de la carte, sur l'île de Miribel-Jonage et à Jonage. Monsieur KACZMARCZYK signale en effet que la charte de Miribel-Jonage, dans sa partie relative aux méthodes d'exploitation agricole, recense 450 ha de parcelles agricoles sur le site. Ces données seront à intégrer (Monsieur CHAPGIER fournira la charte à Monsieur G. FAYOLLE).

Monsieur ROYERE évoque la possibilité d'identifier les secteurs soumis et non soumis à des chartes de ce type.

Les participants soulignent que les zones laissées en blanc sur la carte ne doivent pas laisser croire que tout y est permis. Ainsi, Monsieur G. FAYOLLE propose de réaliser 2 cartes : une globale figurant les pressions pour l'ensemble du périmètre (y compris moraines, bassin de l'Ozon...), et une d'« hypersensibilité » plutôt focalisée sur les couloirs fluvio-glaciaires.

La carte a été établie sans faire de distinction entre les cultures irriguées et non irriguées. Monsieur J.-P. FAYOLLE tient à indiquer que des nuances sont possibles entre les 2 en matière de pression liée aux nitrates.

Monsieur G. FAYOLLE fait remarquer que cette carte recoupe bien la réalité du terrain (analyses qualitatives 2004 réalisées par BURGEAP).

Diagnostic :

Monsieur CHAPGIER ajoute qu'une des actions possible réside dans un état des lieux des chartes et conventions de bonnes pratiques agricoles.

Monsieur DANCETTE exprime l'intérêt de différencier les systèmes d'assainissement autonomes qui fonctionnent bien de ceux qui sont insuffisamment efficaces (puits perdus par exemple).

En matière d'assainissement collectif, les réseaux fuyards sont également sources de pollution. Monsieur PETIOT évoque également les réseaux qui passent dans la zone saturée de la nappe : bien qu'en général, ils drainent la nappe, la tendance est susceptible de s'inverser en cas d'étiage marqué.

Au-delà des financements classiques de l'État, Monsieur DAILLY signale que la mise en œuvre de CAD (contrat d'agriculture durable) par les exploitants peut créer une dynamique supplémentaire pour réduire

les pollutions d'origine agricole. Monsieur J.-P. FAYOLLE indique que la conditionnalité des financements (dans le cadre de la PAC) est également liée à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

4) Pollution chronique liée aux micropolluants organiques et inorganiques (pages 10 à 14 du diaporama)

Pour information :

- Monsieur ROYERE indique que l'UNICEM a lancé au niveau national une étude sur l'impact de la réduction de la zone non saturée des exploitations de granulats. Ce travail est dans sa phase bibliographique, disponible à partir de janvier 2005.
- Monsieur CHAPGIER signale que le GRAIE organise une journée sur le thème de l'infiltration des eaux pluviales (27 janvier 2005 à l'Hôtel de Communauté).

Carte :

Même remarque que dans 3) : une carte globale sera établie afin de prendre en considération les secteurs en blanc.

Monsieur G. FAYOLLE présente également une carte des pressions futures potentielles (basée sur les PLU) qui fait état du développement de l'industrie et de l'urbanisation. Monsieur CHAPGIER fait remarquer que le SCOT annonce 300 000 à 350 000 habitants supplémentaires en 2030 à l'échelle de l'aire urbaine...

Diagnostic :

Madame BRACHET pointe la difficulté des actions de contrôle pour les industries non soumises à autorisation. Elle indique que sur un certain nombre de sites, des suivis piézométriques sont mis en place, ainsi que des actions de recensement de leur historique.

Monsieur CHAPGIER estime qu'il est important, dans le cadre du SAGE, d'organiser la mobilisation auprès des industriels et notamment des PME-PMI.

Monsieur MONTAGNE invoque le devoir d'exemplarité des collectivités, via, par exemple, la mise en place de charte de respect de l'environnement pour le traitement des espaces verts. Monsieur CHAPGIER estime qu'à l'image de l'exemple allemand, les élus et la population doivent accepter la présence de l'herbe en ville ou au bord des routes. Dans un même ordre d'idée, l'information et la formation doivent être accrues dans le domaine des déchetteries et de la récupération des déchets divers (déchets dangereux des ménages, huiles de vidange...). Selon Monsieur CHAPGIER, le SAGE ne doit pas oublier cet aspect.

Monsieur PAOLI fait allusion à la tendance actuelle de nettoyage des toitures, où l'eau chargée en hydrocarbures n'est pas récupérée et part dans des puits perdus. Monsieur CHAPGIER s'inquiète beaucoup plus des tensioactifs utilisés. Monsieur PETIOT ajoute que ce type de nettoyage, utilisé sur des toitures en béton, libère la peinture qui garnit généralement ces surfaces.

Monsieur PETIOT aborde l'urbanisation plus ou moins contrôlée des balnes (collines morainiques), parfois sans assainissement collectif. Il s'interroge sur la possibilité de ruissellement de pollution en provenance de ces balnes vers leur base. Monsieur G. FAYOLLE relativise cette contribution. En tout cas l'élaboration d'une carte globale permettra de visualiser les pressions liées à ces secteurs.

5) Pollution accidentelle (pages 15 à 18 du diaporama)

Diagnostic :

Monsieur CHAPGIER indique que l'appréhension des actions en matière de protection contre les pollutions accidentelles pourra également passer par l'utilisation du logiciel de modélisation des aquifères, construit dans le cadre de l'état des lieux du SAGE : cet outil de gestion permet en effet de simuler une pollution accidentelle en nappe et de suivre l'évolution du panache de pollution.

Monsieur MONTAGNE signale l'existence de commissions de suivi des carrières de granulats : ce sont des commissions locales auxquelles peuvent participer les élus des communes concernées. Monsieur ROYERE précise que ces commissions relèvent d'un engagement volontaire de certains exploitants et ne sont pas toujours facile à mettre en place. Toutefois, leur intérêt, quand elles fonctionnent, est notable.

Monsieur DANCETTE s'interroge sur les critères de hiérarchisation du risque lié aux infrastructures de transport. Monsieur G. FAYOLLE explique que le classement a été effectué sur la base du recensement des zones accidentogènes les plus sensibles (DDE) : une seule existe dans le périmètre d'étude (périphérique au niveau Laurent Bonneval). Si on considère une échelle plus réduite (prise en compte des zones accidentogènes un peu moins sensibles), quasiment toutes les voiries sont concernées et l'information est noyée. A la suggestion de Monsieur CHAPGIER, Monsieur G. FAYOLLE tentera un classement en croisant l'équipement des voiries avec le flux de matières dangereuses et les zones accidentogènes.

Monsieur CHAPGIER évoque aussi les zones relativement sensibles constituées par les aires logistiques via le stock de matières dangereuses dans les camions. Monsieur G. FAYOLLE indique que ce type de problématique sera explicité dans le rapport d'étude.

6) Autres remarques

A la demande de Monsieur DANCETTE, Monsieur G. FAYOLLE recommandera dans ses conclusions les connaissances supplémentaires qu'il sera nécessaire d'acquérir dans l'Est Lyonnais pour prolonger ce travail de recensement des sources de pollution.

Monsieur DANCETTE se demande si, dans le cadre de la compréhension globale des enjeux du SAGE, la prise en compte de manière séparée des 3 thèmes nitrates, micropolluants et pollution accidentelle, n'a pas tendance à gommer l'importance relative de ces 3 thèmes entre eux. Monsieur G. FAYOLLE explique que, même si quelques zones peuvent être concernées par une superposition des pressions, ces 3 problématiques sont bien différentes dans l'Est Lyonnais, y compris géographiquement, et leur cumul empêcherait la lisibilité. Ainsi, il n'est par exemple pas nécessaire de superposer les pressions pour arriver à identifier sur les cartes des zones potentiellement sanctuarisables dans le futur (question de Monsieur CHALANDON).

De quel pouvoir dispose-t-on pour dire « stop » à toute pollution sur une zone ? Telle est l'interrogation de Monsieur MONTAGNE. Madame MARQUESTE explique que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose un bon état écologique des milieux aquatiques en 2015, voire en 2021, mais cet objectif est soumis à l'analyse des contraintes économiques... Monsieur CHALANDON ajoute qu'à minima, il s'agit de ne pas aggraver la situation actuelle.

Monsieur ROYERE transmettra à Monsieur FAYOLLE quelques informations complémentaires relatives au recensement des carrières effectué en 1^{ère} phase de l'étude.

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc. :

**www.rhone.fr**  
**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

Prochaine échéance :

**Commission thématique**  
**« Aménagement du territoire et milieux naturels » :**  
**le jeudi 3 mars 2005 à 14h30 (lieu à définir)**

## **ANNEXES :**

Liste d'émargement

Diaporama projeté par Monsieur G. FAYOLLE